



« Organisation des 60 heures » dispositif de suivi (2)

| | |
|------------------------|---------------------------|
| Département : | Localité : |
| Nom de l'école : | Nombre de classes : |

| | |
|--|--|
| Elémentaire : <input type="checkbox"/> | Ecole rurale : <input type="checkbox"/> |
| Maternelle : <input type="checkbox"/> | Ecole urbaine : <input type="checkbox"/> |
| Primaire : <input type="checkbox"/> | ZEP/REP/RAR : <input type="checkbox"/> |
| Ecole d'application <input type="checkbox"/> | RPI : <input type="checkbox"/> |

1. Votre école a-t-elle mis en place le dispositif d'aide personnalisée ?
 Oui (voir a) Non (voir b)

a) Si oui, l'organisation mise en place concerne :

- des élèves en grande difficulté
- des élèves en difficulté passagère
- tous les élèves

b) Si non, motifs de l'équipe :

- refus d'allonger la journée scolaire
- refus de différenciation du temps scolaire entre les élèves
- crainte d'une stigmatisation des élèves en difficulté
- autre(s) :

2. Le dispositif vous semble-t-il avoir eu un effet positif pour les élèves en difficulté ?

- oui
- non
- parfois

3. Sur quels points l'effet positif est-il observé ?

- motivation
- résultats scolaires
- autre(s) :

4. Cette forme d'aide peut être complémentaire de celle apportée par les Rased ?

- Oui
- Non

5. Chiffrez l'efficacité du dispositif, de 0 (pas du tout efficace) à 5 (très efficace).

- 0 1 2 3 4 5

6. Les familles concernées sont-elles ?

- Plutôt satisfaites
 Plutôt critiques

7. Avez-vous été confrontés au refus de familles concernant ces heures ?

- jamais
 parfois
 souvent

8. En cas de refus quelles raisons ont-elles été invoquées ?

- problème d'organisation familiale
 le dispositif n'a pas répondu à leurs attentes
 autre(s) :

9. Avez-vous fait évoluer, en cours d'année, le dispositif par rapport au projet initial?

- Oui Non

10. Si oui, sur quels critères ?

- élèves pris en charge (nature des difficultés)
 moment de la journée
 contenu de l'aide apportée
 arrêt de la mise en œuvre
 autre(s) :

11. Si le dispositif est maintenu à la rentrée 2009, doit-il être reconduit en l'état (60 heures d'aide, sur les 108 heures dégagées par la suppression du samedi matin) ?

- Oui Non

12. Si non, les 60 heures devraient-elles être réservées à :

- relations école-famille
 concertation
 formation
 heures d'enseignement pour tous les élèves
 autre (s) :

13. Pensez-vous mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole la question des rythmes scolaires (la proposition de la FCPE pour 4 jours 1/2, par exemple) ?

- Oui Non

14. Si vous l'avez déjà examinée, quelle position le Conseil d'Ecole a-t-il adoptée?

.....
.....